



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme des retraites

Un préalable : l'abandon de la réforme à points !

Après avoir laissé entendre que la réforme des retraites rejetée massivement par les Français serait « suspendue » et rangée dans un carton, Emmanuel Macron vient de confirmer qu'il n'en est rien et qu'il mènera jusqu'au bout son projet. Contrairement à ce que laisse entendre une communication trompeuse, Laurent Pietraszewski - le monsieur retraite du gouvernement – « prépare et met en œuvre la réforme des retraites, en lien avec les ministres intéressés », comme le stipule très clairement l'article 1 du décret du 19 mai 2020 qui le nomme secrétaire d'État.

Tout laisse donc à penser que ce gouvernement – embourbé dans un des plus longs conflits qu'a connu la France depuis l'après-guerre – surfe sur l'opportunité de la crise sanitaire pour changer de stratégie afin d'éviter un nouvel affrontement. L'objectif final reste cependant inchangé : imposer une réforme désastreuse pour tous les salariés et les retraités.

La crise actuelle confirme ce que la CGT a toujours expliqué : qu'un système de retraite qui dépend du PIB et de la conjoncture économique ne peut garantir aucun droit.

Ainsi, les indemnités liées au chômage partiel n'ouvrent pas de droits propres et, malgré la disposition dérogatoire prise pendant la pandémie au COVID, valider 4 trimestres cette année n'est pas acquis. Le montant de la retraite dépend de la moyenne des 25 meilleures années d'activités, de nombreux travailleurs risquent à cause de la prise en compte de l'année 2020, de voir leur future pension baisser. Pour la CGT, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années doit être ramené aux 10 meilleures années avec aucune pension en dessous du Smic.

Avec un système à point, l'objectif est avant tout l'équilibre financier du système avec un niveau de pension qui sert de variable d'ajustement. Nous avons déjà démontré comment, mécaniquement, ce système engendre une baisse du niveau des pensions et un recul de l'âge de départ à la retraite. En période de crise économique, avec une baisse du PIB record, il n'est pas difficile d'imaginer l'impact dramatique sur le niveau des pensions des retraités.

Il est évidemment inacceptable, pour la CGT, que notre système de retraite devienne dépendant des aléas d'un système économique voué aux places financières, qui plongerait à tout moment les retraités dans la pauvreté. Notre système doit garantir un niveau de pension stable et sûr.

Et, pour travailler toutes et tous, il faut le retour de la retraite à 60 ans.

De nombreux salariés, durant cette crise, ont pu bénéficier d'indemnités, grâce à la sécurité sociale et au système de chômage, qui leur ont permis de ne pas se retrouver sans ressources comme aux États-Unis. Dans notre système de retraites, ces périodes sont dites assimilées et comptent dans le calcul de la retraite. Avec un système à point, s'il n'y a pas de salaire, il n'y a pas de points garantis. Or, chaque période sans point a des conséquences directes et irréversibles sur le niveau de la future pension.

Enfin, rappelons qu'avec cette réforme c'est la double peine pour les salariés qui exercent un métier pénible, comme les soignants, puisque l'espérance de vie plus courte qu'engendre la pénibilité au travail n'est pas prise en compte et, d'autre part, la pénibilité n'est plus compensée par la possibilité d'un départ anticipé dans le système de retraite.

Dans cette période qui a démontré combien le rôle d'amortisseur social de la sécurité sociale avait été capital, il n'est pas tolérable qu'une telle réforme – guidée par les seules logiques financières et comptables au service des intérêts privés – soit poursuivie.

Pour la CGT, la seule solution immédiate est l'annonce par le président de la République du retrait pur et simple de la réforme des retraites. Il faudra, ensuite, revenir sur les réformes régressives depuis 30 ans notamment sur les exonérations de cotisations sociales qui ont fragilisé notre système de retraite ; condition préalable à l'amélioration des droits de toutes et de tous.

Montreuil, le 11 juin 2020